



## Le CDI, comment ça marche ?

publié le 20/09/2017

Beaucoup ont déjà poussé la porte du CDI cette année et connaissent déjà le **CDI** (Centre de Documentation et d'Information) du collège.

Cette année cependant, quelques nouveautés sont à noter, comme une ouverture élargie grâce à l'arrivée d'un second professeur documentaliste.

Pour tout savoir, cliquer sur l'image ci-dessous.

A très bientôt.

*Mmes Grolleau et Roger, vos Professeurs Documentalistes*



[cdi.c-ef-laroche@ac-poitiers.fr](mailto:cdi.c-ef-laroche@ac-poitiers.fr)

Le CDI est un lieu de formation,  
d'ouverture culturelle,  
de recherche d'informations,  
d'échanges et de lecture.

### LES HORAIRES

|          |             |             |
|----------|-------------|-------------|
| LUNDI    | 8h 00 - 12h | 12h35-17h30 |
| MARDI    | 8h 00 - 12h | 12h35-17h30 |
| MERCREDI | 8h00 - 12h  |             |
| JEUDI    | 8h 00 - 12h | 12h35-17h30 |
| VENDREDI | 8h 00 - 12h | 12h35-16h30 |

Pour t'accueillir et t'aider :

Mme Grolleau, Professeur documentaliste  
Mme Roger, Professeur documentaliste



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.